RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03176
Numéro SIREN : 812 676 146
Nom ou dénomination : ABASS CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2019 sous le numéro de dépôt 3230

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux : dépôt N°3230 en date du 27/02/2019

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2017

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL ABASS CONSTRUCTION	81 BOULEVARD PIERRE 1ER
SIRET 8 1 2 6 7 6 1 4 6 0 0 0 1 0	33110 LE BOUSCAT
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	COMPTES ANNUELS APPROUVES PAR A.G.O. DU 14 JUIN 2018

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

Le 27 FEV. 2019

sous le N° 3230

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Maçonnerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	21 962	Déficit	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers côtées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
HERVE DELAGE 17 RUE DU PEUGUE 33000 BORDEAUX *Tél:* 05 56 24 32 99	COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL LE GÉRANT *Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA *Tél:*	Date: 01/05/2017 Lieu LE BOUSCAT Qualité et nom du signataire: Gérant Signature YESILBAG Locman

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	10 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	10 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		10 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Pour les S.A.R.L. : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
MR YESILBAG LOCMAN associé gérant 217 RUE VOLT 33290 LE PIAN MEDOC	80	2016					
MR YESILBAG HALIL IBRAHIM associée 4 MAIL DU G BAT. 12 - APPT. 279 33320 EYSINES	60	2016	1 298				
MELLE YESILBAG EMRIYE associée 4 MAIL DU GRAND BAT. 12- APPT. 279 33320 EYSINES	60	2016					

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	1 438	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2017

Désignation de l'entreprise : SARL ABASS CONSTRUCTION — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 81 BOULEVARD PIERRE 1ER 33110 LE BOUSCAT

Numéro SIRET * : 81267614600010

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 6

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122016 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122015 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	14 510	030 3 177	11 333	8 469
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	14 510	048 3 177	11 333	8 469
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		7 550
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	4 108	070	4 108	14 427
	Créances (2) — Autres * (3)	072	5 735	074	5 735	625
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	18 460	086	18 460	
	Charges constatées d'avance *	092	504	094	504	788
	Total II	096	28 807	098	28 807	23 390
	Total général (I+II)	110	43 317	112 3 177	40 140	31 859

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	200	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	4 253	
	Résultat de l'exercice	136	18 639	14 453
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	25 092	16 453
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7 761	11 718
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 446	720
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 72)	172	4 841	2 968
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	15 048	15 406
	Total général (I + II + III)	180	40 140	31 859

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	5 786
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 510
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

HERVE DELAGE

QUADRATUS Informatique

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABASS CONSTRUCTION

Néant [] *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31/12/2016 (1)	Exercice N-1 clos le 31/12/2015 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210		
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
	Production vendue : services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217	218	101 509	30 123
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(7 550)	7 550
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	2	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	93 961	37 673
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	32 831	13 672
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	33 103	6 419
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 481	244	1 064	
	Rémunérations du personnel *		250	1 926	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	80	
	Dotations aux amortissements *		254	2 646	531
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	42	1
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	71 692	20 622
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	22 269	17 051
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	211	48
	Charges exceptionnelle (VI) : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	125	
	Charges exceptionnelle (VI) : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	3 294	2 550
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	18 639	14 453
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	18 639	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	3 294	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	125	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251		
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345			
	Investissements outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			350 : 96
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	21 962	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	21 962	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

En Euros.

HERVE DELAGE

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL ABASS CONSTRUCTION 31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		
Amendes non déductibles		125
Total des réintégrations diverses	**330**	125

Détail des déductions diverses		
CICE 2016		96
Total des déductions diverses	**350**	96

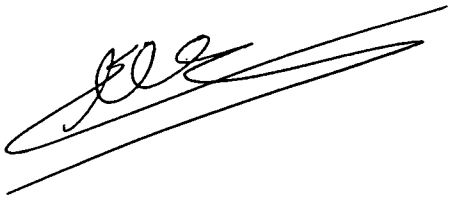
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Annexe

S.A.R.L. ABASS CONSTRUCTION
81 BOULEVARD PIERRE 1ER
33110 LE BOUSCAT

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

LE GÉRANT



31/12/2016

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 40 139.71 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 101 508.89 Euros et dégageant un bénéfice de 18 639.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis le 1er mai 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 96 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE est principalement affecté à des efforts en matière d'investissements et d'emploi.

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 169
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport	9 000		1 700
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			641
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	9 000		5 510
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	9 000		5 510

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 169	3 169
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport			10 700	10 700
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			641	641
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			14 510	14 510
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL			14 510	14 510

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		326		326
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport	531	2 298		2 829
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22		22
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	531	2 646		3 177
TOTAL GENERAL	531	2 646		3 177

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	326				
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport	2 298				
Matériel de bureau informatique mobilier	22				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	2 646				
TOTAL GENERAL	2 646				

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 108	4 108	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 735	5 735	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	504	504	
TOTAL	10 347	10 347	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 761	1 975	5 786	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 446	2 446		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	875	875		
Impôts sur les bénéfices	3 198	3 198		
Taxe sur la valeur ajoutée	685	685		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	11	11		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	72	72		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	15 048	9 262	5 786	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 929			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	72			

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	200			200

HERVE DELAGE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11
Autres dettes	
Total	110

SARL ABASS CONSTRUCTION
33110 LE BOUSCAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	504
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	504

ABASS CONSTRUCTION

S.A.R.L. au capital de 2.000 Euros
Siège social : 81 Boulevard Pierre 1er – 33110 LE BOUSCAT
RCS BORDEAUX B 812 676 146

RAPPORT DU GERANT

Mademoiselle, Messieurs,

Je vous ai réunis conformément à la loi et à nos statuts en Assemblée Générale annuelle pour vous rendre compte de la marche de notre société au cours de l'exercice 2016.

Ce deuxième exercice n'aura été marqué par aucun évènement majeur.

Pour ce qui est de l'exploitation proprement dite, elle fait ressortir un chiffre d'affaires hors taxes de	€	101.509
laissant un bénéfice brut de	€	61.128
auquel il convient de soustraire diverses pertes	€	125
Ce qui donne un total de	€	61.003
En déduisant les frais généraux 36 215		
les amortissements et les provisions 2 646		
et les charges financières..... 211		
et l'impôt-société..... 3 294		
----------	€	42.366
en ajoutant les produits divers de gestion	€	2
On obtient un bénéfice net de 18.639,02 Euros arrondi à	€	18.639

Conforme au chiffre inscrit au passif du bilan.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice ainsi que le report à nouveau de 4.253,05 € de la façon suivante :

- 22.000 Euros à la distribution de dividendes
- 892,07 Euros au compte « Report à nouveau »

Le début de l'exercice 2017 n'a été marqué par aucun événement majeur. Bien entendu, nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que vous auriez à nous poser au sujet de la marche de notre société.

Conformément aux prescriptions de l'article 356.3 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous précisons que Monsieur Locman YESILBAG est propriétaire de plus du tiers des parts sociales.

Nous espérons que les résolutions soumises à vos suffrages recueilleront votre adhésion et nous vous demandons de bien vouloir les approuver.

Le Gérant



ABASS CONSTRUCTION

S.A.R.L. au capital de 2.000 Euros
Siège social : 81 Boulevard Pierre 1er – 33110 LE BOUSCAT
RCS BORDEAUX B 812 676 146

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le dix-sept juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures,

- Mademoiselle Emriye YESILBAG
- Monsieur Locman YESILBAG
- Monsieur Halil Ibrahim YESILBAG

seuls associés de la Société à Responsabilité Limitée «ABASS CONSTRUCTION » se sont réunis au siège social au Bouscat, 81 boulevard Pierre 1er.

Monsieur Locman YESILBAG, gérant, préside la séance et constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus au gérant ;
- affectation des résultats ;

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation appuyée des récépissés de la poste ;
- le rapport de gérance ;
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- enfin le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice, le compte de résultats, l'annexe, le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non gérants, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée et que, pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant sur l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 18.639,02 Euros décide de l'affecter ainsi qu'une somme de 3.360,98 € prélevée sur le compte « Report à nouveau » de la façon suivante :

- 22.000 Euros à la distribution d'un dividende de 110 Euros pour chaque part sociale, ce dividende devant être payé à compter du 1er octobre 2017

Le solde du compte « Report à nouveau » s'élèvera ainsi à 892,07 Euros

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée se sépare à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

E. YESILBAG | H I .YESILBAG | L. YESILBAG

